

Les familles en situation de précarité peinent à faire garder leurs enfants

Tatiana Eremenko,

post-doctorante à l'Universidad nacional de educación a distancia (Uned).

Cet article a été réalisé alors que l'auteure était post-doctorante à l'Institut national d'études démographiques (Ined),

Xavier Thierry,

chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Ined) et coordinateur au sein de l'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe),

Laure Moguérou,

maîtresse de conférences à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, membre du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (Cresppa) – Genre, Travail, Mobilités (GTM),

Rose Prigent,

doctorante à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, membre du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (Cresppa) – Genre, Travail, Mobilités (GTM).

Les familles monoparentales rencontrent plus de difficultés que les autres familles à concilier la garde de leur enfant et une activité professionnelle, souvent indispensable au niveau de vie du foyer. Ces obstacles peuvent s'accroître dans le cas des familles immigrées, plus souvent confrontées à une précarité sociale et économique. Cet article présente quelques résultats issus d'une recherche¹ qui a fait l'objet d'une publication beaucoup plus étoffée (voir Pour en savoir plus). Deux enquêtes multi-thématiques ont été mobilisées pour étudier les modes de garde des enfants en France, du point de vue des préférences et des pratiques effectives des parents : l'*Enquête famille et logements* (EFL 2011) et l'*Étude longitudinale française depuis l'enfance* (Elfe 2011-2012). L'objectif était de comparer les solutions d'accueil préférées des familles avec

des enfants en bas âge – et celles qu'elles avaient adoptées – caractérisées par les situations conjugale et migratoire des mères. On observe que les mères immigrées seules plébiscitent les crèches et les utilisent davantage que les autres groupes de mères.

Les besoins éducatifs d'un enfant d'âge préscolaire mobilisent d'importantes ressources en temps. La prise en charge quotidienne de l'enfant peut être effectuée sur le temps personnel des parents – le plus souvent celui de la mère – ou bien assurée par un tiers – le plus souvent rémunéré. Le choix des parents de confier ou non l'accueil de leur enfant en journée dépend de nombreux facteurs ; les trois principaux d'entre eux sont, d'une part, le différentiel entre les revenus des parents et les frais de garde, d'autre part, les modes de garde disponibles, enfin les préférences des parents en termes de qualité d'accueil et d'organisation quotidienne. La situation des foyers monoparentaux ajoute deux types d'enjeux à cette problématique générale – la gestion du temps repose pour l'essentiel sur un seul adulte et les ressources économiques sont plus limitées –, qui résultent dans des arrangements spécifiques [1].

Focus sur les mères immigrées seules

Les familles immigrées occupent des positions socio-économiques plus précaires que les autres familles en France [2]. Les femmes immigrées ont des taux d'activité moindres que les non immigrées, surtout lorsqu'elles sont mères d'enfants en bas âge, dans la mesure où elles se retrouvent plus fréquemment dans le rôle de la principale pourvoyeuse de soins et, par conséquent, hors du marché de l'emploi. Cet article traite d'un cas de figure particulier, à

savoir les familles de mères immigrées seules. Leurs conditions de vie et leur organisation au quotidien pourraient être affectées à la fois par leur statut de foyer monoparental et par leur condition d'immigrée. L'absence du conjoint et l'éloignement géographique du réseau familial originel, un parcours d'insertion professionnelle plus ardu dans le pays de destination, un contexte socioculturel différent, pour ne citer que quelques facteurs, peuvent engendrer des comportements spécifiques en matière de mode d'accueil des enfants [3 ; 4 ; 5].

La majorité des mères immigrées seules préfèrent garder elles-mêmes leur enfant en bas âge, de même que les autres groupes de mères. Cependant, elles s'en distinguent par une préférence pour la crèche et un recours effectif à celle-ci plus marqué. Ce mode d'accueil extrafamilial présente l'avantage d'être moins onéreux que l'assistante maternelle, tout en étant assuré par des professionnelles, notamment des puéricultrices, jugées mieux formées et encadrées. Les analyses, toutes choses égales par ailleurs, nuancent toutefois cette position singulière vis-à-vis d'autres mères seules, dans la mesure où elle semble en partie être liée à leur concentration dans les grands centres urbains et, donc, à un accès facilité à ce type de structures. Autre résultat important, si les mères non immigrées seules ont une propension plus grande à garder elles-mêmes leur enfant, les mères immigrées seules, quant à elles, confieront plus souvent leur enfant à un tiers que les mères immigrées en couple.

Il est important de rappeler que ces résultats portent sur des familles plus vivant dans des logements ordinaires. Or la proportion de femmes et d'enfants parmi les sans-domicile fixe a augmenté entre 2001 et 2012 [6]. L'accès à l'emploi

des familles étrangères sans logement est particulièrement difficile, celles-ci étant souvent en situation irrégulière, sans justificatif de domicile ou handicapées dans des démarches de recherche d'emploi par une insuffisante maîtrise de la langue française ; une enquête récente l'a mis en évidence en Île-de-France [7]. Ces difficultés classiques sont encore plus problématiques pour les femmes non accompagnées du père des enfants ayant besoin de faire garder leurs

enfants non scolarisés pour avoir quelque chance de travailler. Selon cette enquête, près de la moitié des familles franciliennes sans domicile fixe étaient en situation monoparentale, cas de figure de plus en plus fréquent du fait de l'importance des flux de femmes migrant de façon autonome [8] et ayant à charge des enfants en bas âge [9].

Les choix éducatifs peuvent amener certains parents à laisser leurs enfants dans le pays d'origine ou à les renvoyer là-bas [10 ; 11]. Cependant, les difficultés rencontrées par les parents migrants pour concilier le travail et la prise en charge des enfants en bas âge – cette conciliation étant là aussi plus difficile à trouver pour les mères seules – peuvent aussi les conduire à laisser l'enfant dans le pays d'origine [12 ; 13]. ■

1. Ce travail a bénéficié d'un financement de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) dans le cadre d'un appel à projets pour l'étude des liens entre monoparentalité et précarité.

Pour en savoir plus

● Eremenko T., Thierry X., Mogueu L., Prigent R. Organiser la garde des enfants quand on est mère seule : une spécificité des mères immigrées ? *Revue française des affaires sociales*, 2017, vol. 2 : p. 207-228. <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2017-2-page-207.htm>.

L'ESSENTIEL

► Les familles monoparentales rencontrent plus de difficultés que les autres familles à concilier la garde de leur enfant et une activité professionnelle, souvent indispensable au niveau de vie du foyer.

► Les mères immigrées seules plébiscitent les crèches et les utilisent davantage que les autres groupes de mères.

LA SCOLARISATION PRÉCOCE À DEUX ANS

En France, la quasi-totalité des enfants entrent à l'école maternelle l'année de leurs trois ans. La préscolarisation dès deux ans est rare. L'école présente pourtant un double avantage pour les enfants de familles modestes : elle contribue à réduire précocement les inégalités sociales d'éducation et offre aux parents une solution d'accueil gratuit. On observe que les enfants vivant avec une mère seule sont plus fréquemment scolarisés à deux ans que ceux vivant avec une mère en couple ; environ la moitié de ces enfants

vivant avec une mère seule vont à l'école uniquement le matin. Ce résultat conforte l'objectif assigné à la scolarisation à deux ans d'aider en priorité les familles dans les situations les plus difficiles. Ni le statut monoparental, ni le statut d'immigré, considérés isolément, n'influent sur les probabilités de scolarité. En revanche, les mères se définissant hors de chacun de ces statuts, à savoir les mères non immigrées en couple, ont moins de chances que leur enfant fréquente une école avant l'âge de trois ans.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Boyer D., Villaume S. Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), *Études et Résultats*, mai 2016, n° 960 : 6 p. En ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er960.pdf>
- [2] Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. Paris : Insee Références, 2012. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistique/s/1374013?sommaire=1374025>.
- [3] Brandon P.D. The child care arrangements of preschool-age children in immigrants families in the United States. *International Migration*, 2004, vol. 42, n° 1 : p. 65-87.
- [4] Wall K., José J.S. Managing work and care: A difficult challenge for immigrant families. *Social Policy and Administration*, décembre 2004, vol. 38, n° 6 : p. 591-621. En ligne : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1467-9515.2004.00409.x>
- [5] Bonizzoni P. Immigrant working mothers reconciling work and childcare: the experience of Latin

- American and Eastern European women in Milan. *Social Politics*, juin 2014, vol. 21, n° 2 : p. 194-217. En ligne : https://www.researchgate.net/publication/263333605_Immigrant_Working_Mothers_Reconciling_Work_and_Childcare_the_Experience_of_Latin_American_and_Eastern_European_Women_in_Milan
- [6] Mordier B. Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012. *Économie et Statistique*, septembre 2016, n° 488-489 : p. 25-35. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123142?sommaire=2123156>
- [7] Guyavarch E., Le Méner E., Vandentorren S. *Rapport d'enquête Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France (Enfams). Premiers résultats de l'enquête quantitative*. Paris : Observatoire du Samusocial de Paris, octobre 2014 : 359 p. En ligne : http://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/enfams_web.pdf
- [8] Beauchemin C., Borrel C., Régnard C. Les immigrés en France : en majorité des femmes. Institut national d'études démographiques (Ined), *Population et Sociétés*, juillet-août 2013, n° 502 : 4 p. En ligne : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19170/population_societes_2013_502_immigres_femmes.fr.pdf
- [9] Eremenko T., de Valk H.A.G. *The Role of Family and International Migration Dynamics in the Formation of Single-Parent Families*. [Working Paper

- 2016/06]. Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), novembre 2016 : 32 p. En ligne : <https://www.nidi.nl/shared/content/output/papers/nidi-wp-2016-06.pdf>
- [10] Razy É. Les sens contraires de la migration. La circulation des jeunes filles d'origine soninké entre la France et le Mali. *Journal des africanistes*, 2007, vol. 77, n° 2 : p. 19-43. En ligne : <https://journals.openedition.org/africanistes/2143#text>
- [11] Grysole A., Beauchemin C. Les allers-retours des enfants de l'immigration subsaharienne : « Les filles ou les garçons d'abord » ? *Migrations Société*, 2013, vol. 25, n° 147-148 : p. 127-142. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2013-3-page-127.htm>
- [12] Bernhard J.K., Landolt P., Goldring L. Transnationalizing families: Canadian immigration policy and the spatial fragmentation of care-giving among Latin American newcomers. *International Migration*, juin 2009, vol. 47, n° 2 : p. 3-31. En ligne : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1468-2435.2008.00479.x>
- [13] Bonizzoni P. Living together again: families surviving Italian immigration policies. *International Review of Sociology / Revue Internationale de Sociologie*, 2009, vol. 19, n° 1 : p. 83-101. En ligne : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/03906700802613954?scroll=top&needAccess=true>